



Conseil des AFFAIRES GÉNÉRALES

Mardi 15 juillet, Bruxelles

Le Conseil, qui entamera ses travaux à 10 heures, préparera la réunion du **Conseil européen des 17 et 18 mars 2016** en examinant le projet de conclusions.

Le Conseil prendra note d'un rapport de synthèse établi par la présidence sur les travaux et les principaux messages de différentes formations du Conseil concernant le **Semestre européen 2016**. Il tiendra également un débat sur une meilleure gouvernance et la **qualité des administrations publiques**.

Le Conseil adoptera l'**accord interinstitutionnel "Mieux légiférer"** et débatera de sa mise en œuvre du point de vue de la programmation.

Par ailleurs, les ministres prendront note des informations communiquées par la Commission en ce qui concerne la contribution de la **politique de cohésion de l'UE** à la croissance et à l'emploi.

Le Conseil adoptera sans débat le règlement instituant un **mécanisme d'aide d'urgence** pour faire face à la situation humanitaire difficile causée par la **crise des réfugiés**, notamment en **Grèce**.

La présidence tiendra une conférence de presse à l'issue de la session (vers 14 h 00).

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu/en/webcasts>.

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: <http://tvnewsroom.consilium.europa.eu/event/general-affairs-council-march-2016>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Préparation de la réunion du Conseil européen de mars

Le Conseil examinera le projet de conclusions du Conseil européen des 17 et 18 février, élaboré par le président du Conseil européen, Donald Tusk, en coopération avec la présidence néerlandaise et la Commission.

Le Conseil européen devrait axer ses travaux sur les questions suivantes:

- migrations, dans le prolongement du sommet UE-Turquie du 7 mars 2016;
- Semestre européen/marché intérieur;
- autres points.

Le Conseil a examiné le 16 février 2016 un [projet d'ordre du jour annoté](#).

Semestre européen

Le Conseil prendra note d'un [rapport de synthèse établi par la présidence](#) sur les contributions de sept formations du Conseil associées à l'exercice actuel du Semestre européen.²

Le rapport souligne qu'il demeure essentiel de poursuivre un programme ambitieux pour la croissance et l'emploi si l'on veut asseoir plus durablement la reprise économique en Europe, qui reste fragile.

Le Conseil tiendra également un débat thématique consacré à meilleure gouvernance et à la qualité des administrations publiques.

Le Semestre européen comporte une surveillance simultanée des politiques des États membres dans les domaines budgétaire, économique et de l'emploi pendant une période de six mois chaque année. Sur la base des orientations fournies par le Conseil européen, les États membres élaboreront leurs programmes nationaux de réforme (politiques économiques et de l'emploi) ainsi que leurs programmes de stabilité ou de convergence (politiques budgétaires) pour cette année.

Accord relatif à l'amélioration de la réglementation

Le Conseil devrait adopter l'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer". Cet accord devrait être signé par les présidents du Conseil, du Parlement européen et de la Commission en marge du Conseil et entrer en vigueur le jour même.

Le Conseil, le Parlement et la Commission se sont entendus sur cet accord le 8 décembre 2015. Le principal objectif est d'améliorer la manière dont l'Union européenne légifère afin de s'assurer que sa législation serve mieux les citoyens et les entreprises.

² Conseil "Affaires économiques et financières", Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs", Conseil "Compétitivité", Conseil "Transports, télécommunications et énergie", Conseil "Environnement", Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" et Conseil "Justice et affaires intérieures".

Le Conseil débattrait également des moyens de mettre en œuvre l'accord interinstitutionnel du point de vue de la programmation des priorités législatives.

En vertu de l'accord, la Commission consulte le Conseil et le Parlement avant d'adopter son programme de travail annuel et tient compte de leur point de vue. En outre, s'appuyant sur le programme de travail annuel de la Commission, les trois institutions recenseront des priorités législatives communes pour l'année à venir.

[Communiqué de presse](#) du Conseil sur l'accord interinstitutionnel

[Site web du Conseil sur l'amélioration de la réglementation](#)

Politique de cohésion: investir dans la croissance et l'emploi

Le Conseil prendra note d'une communication de la Commission intitulée "[Investir dans la croissance et l'emploi - optimiser la contribution des Fonds structurels et d'investissement européens](#)". Cette communication donne un aperçu des principaux résultats des négociations entre les autorités des États membres et la Commission en ce qui concerne leurs programmes d'investissement à la suite de la réforme des Fonds structurels et d'investissement européens.

Les ministres adopteront également des [conclusions](#) à ce sujet.

Aide d'urgence en faveur de la Grèce

Le Conseil adoptera sans débat le règlement instituant un mécanisme d'aide d'urgence pour faire face à la situation humanitaire difficile causée par la crise des réfugiés, notamment en Grèce.

[Communiqué de presse](#) du 9 mars 2016 diffusé à la suite de l'accord intervenu au sein du Comité des représentants permanents du Conseil.
